Ils



**Foire Aux Questions**

L’avis de marché comporte 107 lots répartis en 11 domaines de compétences (et non 108 comme mentionné dans l’avis de publication du Journal le Progrès en date du 12 septembre 2018).

1. **Est-il obligatoire d’apposer une signature électronique dans sa réponse ?**

Non, mais les réponses doivent être obligatoirement envoyées par mail à l’attention de Karel CHAUCHEPRAT à contact@trajectoires-tourisme.com avec les coordonnées précises de la structure/personne qui répond ainsi que le numéro et l’intitulé de chaque lot concerné.

1. **Peut-on faire des propositions de regroupement de lots lorsque les contenus de 2 formations semblent similaires ou complémentaires ?**

Trajectoires Tourisme est ouvert à toute proposition si celle-ci est argumentée et justifiée.

1. **Lorsqu’un lot présente plusieurs sessions dans différents lieux, est-il nécessaire de pouvoir dispenser la formation dans les différents lieux avec les mêmes formateurs ?**

Il est préférable de répondre à l’ensemble des sessions programmées d’un même lot en proposant la même équipe pédagogique. En effet, l’offre Trajectoires Tourisme 2018 a été co-construite en fonction des besoins exprimés par les professionnels du secteur des 12 départements de la région. La proximité avec ces professionnels est un des points forts de Trajectoires Tourisme. Toutefois, ce critère n’est pas rédibitoire.

1. **Si plusieurs intervenants sont prévus pour animer une formation, le coût/jour sera t-il multiplié en fonction de ce nombre ?**

La réponse doit être exprimée en coût/jour tout inclus, quel que soit le nombre d’intervenants et les frais de déplacement liés à la formation.

Conformément aux informations mentionnées dans le cahier des charges, le coût doit-être compris entre 600€ et 1000 € H.T par jour.

1. **Aucune date n’étant définie, doit-on faire des propositions ?**

Le calendrier des différentes formations est en cours d’élaboration. Il fera l’objet d’un échange ultérieur avec les organismes/formateurs avant le choix final par la commission de sélection.

L’équipe de Trajectoires Tourisme est ouverte à toute préconisation à ce sujet (périodes plus ou moins propices en fonction de la thématique, …)

1. **L’annexe B (modèle séquençage) doit-elle être renseignée pour chaque lot ? Concerne t-elle l’ensemble de la formation (lot) ?**

L’annexe B doit être complétée pour chaque lot.

Seul un module de la formation (lot) doit être renseigné (description d’une heure ou d’une matinée de formation). Ce document peut être réaménagé mais les informations demandées doivent toutes y appparaître.

1. **Peut-on répondre à un seul lot lorsqu’un domaine de formation en comprend plusieurs ?**

Les domaines de formation comprennent entre 1 et 16 lots.

Chaque lot est indépendant, la réponse peut donc porter sur un, deux voire la totalité des lots du domaine de formation concerné (cf *1-Règlement prestations de formation* : « Ce marché sera passé selon une procédure adaptée. Il prendra la forme d’un marché à bons de commande, sans montant minimum avec un montant maximum de 90 000 H.T. par lot pour la durée du marché (1 an, renouvelable 1 fois), mono attributaire par lot et négociable pour chacun des lots. »

1. **Les organismes de formation/ candidats retenus lors de la consultation pour l’offre catalogue Trajectoires Tourisme 2018 sont-ils obligés de répondre pour 2019 si la ou les mêmes formations sont repragrammées ?**

Oui, les organismes retenus en 2018 devront répondre à l’appel d’offre au même titre que les autres organismes/candidats et devront de ce fait renvoyer un dossier complet (avec tous les éléments demandés) afin que leur(s) proposition(s) puisse(nt) être étudiée(s) par la commission de sélection. Pour rappel, la consultation pour l’offre catalogue 2018 ne concernait bien que l’année civile 2018. Aucune reconduction n’était intégrée dans le marché. En revanche, pour 2019, il est prévu dans le règlement que le marché soit renouvelable 1 fois.

1. **Doit-on utiliser les modèles fournis dans l’appel d’offres**

Auvergne-Rhône-Alpes Tourisme a mis à disposition des candidats plusieurs modèles pour répondre à l’avis de marché (Annexes A, B, C, D, DC1 – DC2 – DC3). Il n’est pas obligatoire de les utiliser (mais fortement conseillé) par contre ces informations doivent figurer dans la réponse.

Ils sont disponibles sur simple demande (mail / tél) au format word.

1. **Doit-on forcément être datadocké pour répondre à la consultation ?**

Non, par contre les candidats qui sont organismes de formation et qui répondront à la présente consultation devront obligatoirement être en règle par rapport au décret qualité n°2015-790 du 30 juin 2015 relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle continue.